



Réservé à l'administration	
EJ/2018/	Nombre d'UA :

## **DEMANDE DE PARTICIPATION** 2018

A retourner dûment complété **1 mois avant le début des activités** et au plus tard pour le pour le **vendredi 13 juillet 2018** à l'Administration générale du Sport, Centre de Conseil du Sport du Hainaut Ouest Rue du Chemin de Fer, 433 - 7000 Mons © 065/55.54.32

IDENTITÉ DES DEUX PARTENAIRES **LE CLUB SPORTIF**: Dénomination: Constitué en : Association de fait ASBL ou (biffer la mention inutile) N°d'entreprise (BCE) pour l'asbl: ..... Une association de fait joint un document bancaire de l'année en cours mentionnant le compte IBAN et son libellé. Discipline sportive: Matricule du club : ..... Fédération reconnue par la Communauté française à laquelle le club est affilié : Coordonnées du représentant du club, signant en son nom l'accord de partenariat et du projet (page 4 n°1) (administrateur pour une asbl ou membre du comité élu par ses pairs pour une association de fait) Nom: Prénom: 

Courriel:obligatoire.....(lisible et en majuscule)

<u>LE PARTENAIRE « JE</u>	<u>UNESSE »</u>		
Dénomination :			
Adresse de son siège :			
Objet de l'association (s	on objectif principal) :		
Représentant du partena	ire « Jeunessse » signant en s	son nom l'accord d	le partenariat (page 4 n°2)
Nom:		Prénom:	
Rue :		1	N°
Code postal :	Localité	:	
<b>~</b> :			
G.S.M. :			
Courriel obligatoire:		(lis	ible et en majuscule)
SEMAINES DE RÉFÉ	RENCE :		
du lundi 2 du lundi 9 du lundi 16 du lundi 23 du lundi 30/07 du lundi 6 du lundi 13 du lundi 20 du lundi 27	au vendredi 6 juillet au vendredi 13 juillet au vendredi 20 juillet au vendredi 27 juillet au vendredi 3 août au vendredi 10 août au vendredi 17 août (*) au vendredi 24 août au vendredi 31 août	/	l séance de 2h chaque jour (°)
le service d'inspection de Exemple : Spéléologie : Natation :	-		

(\*) On peut prévoir 4 séances de 2h30 au cours de la semaine

(jours et heures d'activités)

Le club et l'associa	ation partenaiı	re s'engagent à réalis	ser	unité(s) d	'activités
selon le programn					
Semaine du	au	de h	à	h	
Semaine du	au	de h	à	h	
Semaine du	au	de h	à	h	
<u>DENOMINATION</u>	N DE L'ENDR	OIT PRECIS OU SE	E DEROUL	ERONT	
LES ACTIVITES					
Rue :				N°	
Code postal :	Localité	S :			
<b>*</b> :	sinon le p	lus proche:	•••••		
NOM du responsab	le sur place	:::	•••••		•••••
GSM du responsab	le sur place (ob	<u>ligatoire</u> ):			
S'il s'agit d'un spor avoir lieu en cas de		ndiquez l'adresse des :	installations	où les activité	s pourraient
Rue:				N°	
Code postal :	Localité	S ·	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		•••••

## **ATTENTION:**

Toute modification d'horaire, de lieu,..., **doit être signalée** avant le début de l'activité et au plus tard avant 10 h au CCS de votre province et confirmée par fax ou mail.. A défaut, le cycle pourrait faire l'objet d'un <u>avis défavorable</u>.





## **CONVENTION DE PARTENARIAT 2018**

Entre Le club sportif dénommé :	
Le partenaire « Jeunesse » dénommé :	
représenté(e) par Mr / Mme (2)	<u> </u>
IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :	
coordonner le projet et être le corres	du club sportif (3) pour pondant officiel vis à vis de l'ADEPS.
	son mail:e projet d'activités décrit ci- avant et ce pour autant
3. Nous nous engageons à respecter la rég de l'activité sportive – la compétence r	glementation de l'opération et notamment <b>la gratuité</b> econnue des personnes chargées de l'encadrement – eures (5h pour la natation) par semaine d'initiation
<ul><li>4. Nous certifions que les renseignements</li><li>5. Nous certifions couvrir les activités en</li></ul>	fournis ci-avant sont sincères. responsabilité civile et dommages corporels. s d'inspection de l'ADEPS pendant toute la durée
<ul><li>7. Nous nous engageons à signaler à l'AD pour des raisons majeures (dates, horai</li><li>8. Nous nous engageons à l'issue des acti</li></ul>	DEPS toute modification qui serait apportée au projet re, lieu d'activités, etc.) sous peine de nullité. vités à compléter et à retourner à l'ADEPS, le
rapport d'activités, la déclaration de cre	éance pour le 30 septembre 2018 au plus tard.
Fait à	, le
Pour le club sportif, NOM et Prénom	Pour le partenaire « Jeunesse » NOM et Prénom
Signature (1)	Signature (2)
	rdonnateur du club sportif (3) OM et Prénom





Annexe3

EJ/2018/	Nombre d'UA :
<b>CONVENTION 2018</b>	à compléter en double exemplaire

Entre d'une part

Place Surlet de Chokier 15-17, 1000 Bruxelles Et d'autre part constitué en ASBL Association de fait (barrer la mention inutile) N° BCE pour l'asbl : ..... adresse du siège social du club qui délègue la personne suivante pour le représenter et agir valablement en son nom : .....Qualité : ..... Il est convenu ce qui suit : Article 1: Le présent contrat concerne le partenariat entre le cercle sportif précité et le partenaire « Jeunesse » dont la dénomination figure ci-après : ..... Article 2 : Dans le cadre de l'opération Eté Jeunesse 2016, la Communauté française souscrit, auprès du cercle sportif précité, à l'organisation d'une initiation sportive selon les critères définis dans la réglementation. Ces activités se dérouleront entre le lundi 4 juillet au 28 août 2016 à l'adresse suivante:.... Article 3 : En contrepartie de la réalisation visée à l'article 2, la Communauté française s'engage à mettre en liquidation une somme de 250€ par unité d'activités, en fonction du nombre de dossiers recevables et du budget affecté à l'opération, au profit du cercle sportif contractant . Article 4 : Le cercle sportif s'engage à réaliser .... unités d'activités pour une subvention globale de ...........€ qui sera créditée au compte IBAN : ouvert au nom de ..... à l'issue des activités et après réception de la déclaration de créance et du rapport d'activités. Article 5 : La liquidation de la subvention est subordonnée à l'avis favorable de l'inspecteur du CCS concerné. Article 6 : L'ensemble des acteurs s'engage à respecter, défendre et promouvoir le code d'éthique sportive de la Fédération Wallonie-Bruxelles Article 7 : La présente convention fait référence à la loi du 16 mai 2003 fixant les dispositions générales applicables aux budgets, au contrôle des subventions et à la comptabilité des communautés et des régions, ainsi qu'à l'organisation du contrôle de la Cour des Comptes. Article 8 : Toute publicité mentionnera obligatoirement et visiblement le soutien de l'ADEPS; les affiches fournies par l'Administration seront obligatoirement apposées de manière visible. Article 9: La présente dépense sera imputée à l'article budgétaire 12.34.34. de la division organique 26 du budget 2016 Article 10: L'ensemble des acteurs s'engage au respect du décret du 25.1.2012 relatif à la présence de défibrillateurs externes automatiques de catégorie 1 dans les infrastructures sportives. Article 11: Faute des pièces justificatives telles que définies à l'article 4, le présent contrat sera considéré comme nul et non avenu et il ne donnera droit à aucun paiement ou autre indemnité. Toute contestation éventuelle est de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles. Fait à \_\_\_\_\_\_le\_\_\_\_ Au nom du comité du cercle sportif Au nom de la Communauté française NOM et Prénom:

• La Communauté française représentée par Rachid MADRANE, Ministre des Sports,

Rachid MADRANE Ministre des Sports





Annexe3

EJ/2018/	Nombre d'UA :
<b>CONVENTION 2018</b>	à compléter en double exemplaire

Entre d'une part

Place Surlet de Chokier 15-17, 1000 Bruxelles
Et d'autre part  • le cercle sportif dénommé :
Il est convenu ce qui suit :
<u>Article 1</u> : Le présent contrat concerne le partenariat entre le cercle sportif précité et le partenaire « Jeunesse » dont la dénomination figure ci-après :
Article 2: Dans le cadre de l'opération Eté Jeunesse 2016, la Communauté française souscrit, auprès du cercle sportif précité, à l'organisation d'une initiation sportive selon les critères définis dans la réglementation. Ces activités se dérouleront entre le lundi 4 juillet au 28 août 2016 à l'adresse suivante :
ouvert au nom de
<u>Article 6</u> : L'ensemble des acteurs s'engage à respecter, défendre et promouvoir le code d'éthique sportive de la Fédération Wallonie-Bruxelles <u>Article 7</u> : La présente convention fait référence à la loi du 16 mai 2003 fixant les dispositions générales applicables aux budgets, au contrôle des subventions et à la comptabilité des communautés et des régions, ainsi qu'à l'organisation du contrôle de la Cour des Comptes.
Article 8: Toute publicité mentionnera obligatoirement et visiblement le soutien de l'ADEPS; les affiches fournies par l'Administration seront obligatoirement apposées de manière visible.  Article 9: La présente dépense sera imputée à l'article budgétaire 12.34.34. de la division organique 26 du budget 2016
Article 10:  L'ensemble des acteurs s'engage au respect du décret du 25.1.2012 relatif à la présence de défibrillateurs externes automatiques de catégorie 1 dans les infrastructures sportives.  Article 11: Faute des pièces justificatives telles que définies à l'article 4, le présent contrat sera considéré comme nul et non avenu et il ne donnera droit à aucun paiement ou autre indemnité. Toute contestation éventuelle est de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.  Fait à, le
Au nom du comité du cercle sportif NOM et Prénom :  Au nom de la Communauté française

• La Communauté française représentée par Rachid MADRANE, Ministre des Sports,

Rachid MADRANE Ministre des Sports